

# Commune Info

## L'USINE À BILLES

Les travaux de l'usine à billes arrivent à leur terme et dans quelques semaines ateliers et appartements seront disponibles.

Ce projet de construction et de réhabilitation fait des enjeux environnementaux une priorité et entend promouvoir la rénovation énergétique performante et bas carbone, en adéquation avec le projet « Biovallée » de Territoire à Énergie Positive. Ce chantier est novateur et fait école sur le secteur (organisation d'un « Rendez-Vous Pro » à destination des professionnels du bâtiment...). Cette démarche se décline ainsi :

- l'éco-construction avec l'utilisation massive de matériaux biosourcés (issus de la biomasse) :

- pour les logements : murs ossature bois, charpente et menuiseries bois, isolation des murs en ouate de cellulose et en fibre de bois, isolation des toitures en ouate de cellulose.

- Pour les ateliers : chanvre fermier local pour l'application de l'enduit chaux-chanvre sur les murs intérieurs, laine de paille de riz de Camargue en toiture.

- L'adaptation au changement climatique : confort d'été privilégié dans les logements avec les menuiseries performantes, les protections solaires, les VMC double flux et l'inertie renforcée grâce aux parements intérieurs en carreaux brique.

- L'utilisation d'énergies renouvelables : poêle à granulés, chauffe-eau solaire individuel et produc-

tion d'électricité photovoltaïque.

- La gestion des déchets : conservation de volumes (murs, dalles, charpentes, voliges), réutilisation de gravats (pierres, tuiles, remblais), suivi par les entreprises du schéma d'organisation de la gestion et de l'élimination des déchets.

- La protection de la biodiversité : préservation du canal de la Gervanne, perméabilisation des sols aux abords du site, éclairage public sobre...

N'hésitez pas si vous êtes à la recherche d'un logement ou d'un atelier, ils seront à disposition début juillet 2021. A la location un appartement T3 et trois appartements T4 avec poêle à granules, terrasse, box et place de parking. Ainsi que trois ateliers artisanaux (de 67 à 70m<sup>2</sup> avec poêle à granules, place de parking et un espace partagé).

Renseignements auprès de la mairie :  
[www.mirabel.et.blacons.fr](http://www.mirabel.et.blacons.fr) ou 04 75 40 00 66



### Déchèterie Aouste-Sur-Sye

Tél. 04 75 40 03 89

Mardi 14h-17h

Mercredi 9h-12h et 14h-19h

Vendredi 14h-17h

Samedi 9h-12h et 14h-17h

### Secrétariat de la mairie nouveaux horaires d'ouverture

Tél. 04 75 40 00 66

Lundi Mardi Jeudi 9h-13h et 13h30-17h

Mercredi 9h-13h

Vendredi 9h-13h et 13h30-18h

Samedi 9h-12h les 2e et 4e samedis du mois.



Centre de vaccination de CREST prise de rendez-vous au 06 18 46 63 81

## SCHÉMA MOBILITÉS DOUCES

Depuis la commission citoyenne du 13 octobre 2020 «construisons ensemble les mobilités douces», le schéma de mobilité douce s'est étoffé. La commission « transition écologique » s'est entretenue avec plusieurs acteurs de la mobilité : le Coordonnateur Technique Adjoint de la Zone Centre (Direction des Déplacements) du Conseil départemental de la Drôme, l'association Dromolib, le Délégué à la Sécurité routière déplacements doux de la commune de Chabeuil. Les avancées du schéma ont été présentées au Conseil municipal de février. La commission a aussi rencontré les gérants de Gervanne camping et de l'épicerie Le relais des Mousquetaires pour discuter et envisager des aménagements sur la zone épicerie/camping, zone fréquentée par différents usagers et encore plus en période estivale.

La deuxième commission citoyenne à ce sujet s'est tenue le 2 mars 2021 à laquelle 12 habitant.e.s ont participé. Ce temps de co-construction citoyen a permis de présenter les futurs aménagements envisagés dans le cadre de la mobilité douce sur

les zones suivantes : la traversée de la commune, camping-épicerie, la route du canal (entre l'école et les Berthalais), les Berthalais et le Vieux Village. Les habitants ont apporté leurs points de vue et expériences d'usages, entre autres à propos de la route du canal, des écoles (Berthalais et Blacons), des ponts de la Gervanne et de la Drôme.

S'en suivront des groupes de travail autour du tourisme, du chemin de romezon, des espaces scolaires, du Vieux Mirabel et du pont de Gervanne.

Après une rencontre avec le responsable des services techniques de la commune, les premiers aménagements seront décidés et réalisés en fonction des contraintes techniques et financières.

Contact : Julien FLOUR, conseiller municipal délégué à la transition écologique  
-transition.ecologique@mirabel-et-blacons.fr



## « IL EST GRAND TEMPS DE RALLUMER LES ÉTOILES »

Depuis plusieurs années, notre commune, comme beaucoup d'autres maintenant, expérimente l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit. Cette mesure, rappelons-le, présente des avantages autant écologiques (économie d'énergie, réduction de la pollution lumineuse nuisible à la biodiversité) que budgétaires (diminution de plusieurs milliers d'euros des dépenses d'électricité de la commune). Là où elle est appliquée, aucune hausse de la délinquance n'a été constatée, tandis qu'une baisse des accidents de la route a été observée, car l'obscurité impose naturellement une plus grande prudence. Et s'il nous faut ajouter une vertu à cette extinction, c'est de nous redonner accès au spectacle de la voûte céleste, à la contemplation, poétique autant que métaphysique, des astres scintillant dans la nuit obscure : « Il est grand temps de rallumer les étoiles » disait Apollinaire dans un autre contexte... Pour toutes ces raisons la municipalité poursuit cette politique, en harmonisant les horaires d'extinction : tout au long de l'année, l'éclairage public sera éteint de 23h à 6h.



## ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DE L'ÉCOLE

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a souhaité encourager les communes à moderniser l'équipement numérique de leurs écoles élémentaires en accordant 70% de subventions pour les investissements dans ce domaine. La municipalité, qui a fait de l'éducation une priorité, a décidé de saisir cette opportunité afin de doter chaque salle de classe d'un matériel adapté à certains besoins pédagogiques, comme les tableaux blancs interactifs.

## STABILITÉ FISCALE

Dans le contexte d'incertitude économique liée à la crise sanitaire, la municipalité a fait le choix de la stabilité fiscale, en conservant les mêmes taux d'imposition que les années précédentes pour les taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti (sur lesquelles elle a un pouvoir). Il faut noter que la commune percevra désormais, en plus de sa part habituelle, la part départementale de la taxe foncière sur le bâti : ce mécanisme mis au point par l'État est destiné à compenser la suppression de la taxe d'habitation (qui n'est déjà plus payée par 80% des contribuables) et donc à maintenir les ressources fiscales des communes.

## SÉCURITÉ ROUTE DE SAILLANS

Un aménagement temporaire pour la sécurité des piétons sera mis en place cet été. Des quilles blanches réfléchissantes seront installées en attendant de trouver un aménagement à la fois efficace et esthétique.

## PRÉVENTION INCENDIE

Arrêté préfectoral n°08-0012

Notre commune figure sur la liste des communes à risque listées dans l'arrêté préfectoral n°08-0012 du 2 janvier 2008 mentionnant l'obligation de débroussaillage.

### Champ d'application de l'arrêté préfectoral.

Cette obligation s'applique à tous les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts (article L134-6 du code forestier) et concerne plus particulièrement la zone des 50 mètres à proximité des constructions.

### Pourquoi débroussailler ?

Pour limiter l'intensité du feu, favoriser la rapidité d'intervention des services de secours, maîtriser et éteindre le départ de feu

### Comment débroussailler ?

La réalisation du débroussaillage consiste en quelques gestes simples :

- éliminer les bois morts
- couper les arbres trop près des habitations
- espacer les arbres
- élaguer les branches basses jusqu'à 2 mètres
- se débarrasser des végétaux coupés

Une attention particulière est à apporter autour des constructions dans un rayon de 10 mètres (faible densité des arbres, cimes et branchages tenus à 2 mètres des bâtis) et de part et d'autres des voies d'accès.

### Qui doit débroussailler ?

Pour les terrains qui ne sont pas classés en zone urbaine, le débroussaillage incombe au propriétaire de l'installation (maison ou autre construction) située à proximité. Le débroussaillage à effectuer peut, dès lors, se situer sur une parcelle voisine appartenant à un autre propriétaire. En zone U, chaque propriétaire est tenu de débroussailler l'ensemble de sa parcelle.

En cas de besoin, contacter la mairie pour plus de renseignements.

Ressources : Guide du débroussaillage réglementaire consultable à l'adresse : <http://www.drome.gouv.fr/prevention-contre-les-incendies-de-forets-r983.html>

## LES JARDINS DE SAMARE

Née en octobre 2020, l'association des Jardins de Samare a pour objectif la création et l'animation d'un potager collectif, ouvert à toutes et tous. L'occasion d'apprendre ensemble à jardiner, de partager des savoirs faire et de bons moments et de se sensibiliser à la vie sauvage du jardin. En ce début d'année, dans le cadre de l'opération « Sous les arbres... rejoignons nous » organisée par Biovallée et Ecologie au Quotidien, l'association a bénéficié de 40 arbres fruitiers, essentiellement des variétés anciennes de poiriers, pommiers, abricotiers, pruniers et cerisiers de Pepin'Hier à Die. Ce ne sont pas moins de 70 personnes qui se sont mobilisées pour la plantation de ces arbres le 31 janvier, premier événement public des Jardins de Samare. Depuis le 10 février, les « mercredis aux jardins », rendez-vous hebdomadaire pour les bénévoles, ont permis aux personnes intéressées de rejoindre l'aventure et d'avancer sur différents chantiers : nettoyage des canaux existants, création d'une haie sèche, création des premières planches de culture, plantation de petits fruitiers et semis en pleine terre, tests d'irrigation par les canaux... Le dimanche 11 avril, une première réunion pour définir collectivement le fonctionnement des jardins s'est tenue aux jardins.

L'association a reçu le soutien du fond de dotation Klub Terre pour l'achat de matériel de taille des arbres fruitiers, ainsi que celui de la Caisse d'Allocations familiales de la Drôme dans le cadre de leur appel à projets « Consommer et partager autrement ». L'association reçoit aussi régulièrement des dons de particuliers. Pour continuer à faire vivre ce projet d'utilité sociale et écologique à Mirabel et Blacons, l'association recherche notamment des outils de jardinage, des pierres sèches ou un grand tableau noir... Pour discuter autour du bassin ou pour jardiner, l'association est toujours ravie de recevoir de nouvelles personnes.

Les jardins sont situés à la sortie de Mirabel et Blacons, route de Saillans, sur le chemin de la Drôme.

Contacts [mathieudore.ol@gmail.com](mailto:mathieudore.ol@gmail.com) – [noetissot@live.fr](mailto:noetissot@live.fr) – 06 78 98 68 46

## COLLECTE DE BOUCHONS LES AILES DE MON CŒUR

Pour soutenir l'association les ailes de mon cœur, la mairie de Mirabel et Blacons vient de mettre en place un container au secrétariat pour récupérer les bouchons plastiques et lièges, piles, petites cartouches d'encre, stylos, feutres, tubes de colle etc... Ces déchets sont triés par l'association et envoyés en recyclage. Les bénéfices tirés de ce traitement sont reversés à la recherche médicale et aux associations venant en aide aux personnes handicapées. Isabelle Magnon, habitante de Mirabel et Blacons et bénévole de l'association, récupère les bouchons des particuliers et ceux déposés dans les points de collecte. La commune de Mirabel et Blacons remercie Isabelle Magnon pour son investissement ainsi que l'intercommunalité pour la mise à disposition gratuite du container.

Contact Isabelle MAGNON 06 25 55 41 97



## OUVERTURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN

Le maire et les adjoints tiendront une permanence en mairie le **premier samedi** de chaque mois, de 10h à 12h, avec ou sans rendez-vous. Les élus seront à la disposition des citoyens qui souhaitent les rencontrer et échanger sur un sujet qui engage la municipalité.

La commission Solidarités accueillera les blaconnais en mairie le **troisième samedi** de chaque mois, de 10 h à 12 h. Les élu(e)s de la commission seront à l'écoute des habitants pour tous les problèmes sociaux et/ou économiques qu'ils peuvent rencontrer.

Le secrétariat de la mairie sera désormais ouvert au public, en plus des jours habituels, **les deuxième et quatrième samedis** de chaque mois, de 9h à 12h, à compter de juin 2021.

## LES ÉCHOS DE NOS COMMERCES



### Julian détient le secret d'un bon croissant !

Un grand bravo à Julian Borie apprenti à la boulangerie Borie qui a remporté la première place de la finale régionale du meilleur croissant au beurre devant 13 candidats venus de toute la région.

Il décroche ainsi son ticket pour la finale nationale qui se déroulera les 18 et 19 mai prochain en Normandie.

Bonne chance Julian!



### « Dessine-moi une Brebis »

Vous les connaissez peut-être déjà, « dessine-moi une brebis » c'est du fromage et des produits laitiers de brebis, de la viande, de la charcuterie de porc et de la viande d'Aubrac. C'est surtout un élevage Bio, durable en circuit court. Alors n'hésitez pas à venir les rencontrer le vendredi matin (semaine paire) : Parking de la boulangerie Borie de 8h à 13h.

Ne manquez pas ce nouveau rendez-vous !



### Des bouteilles consignées au Relais des Mousquetaires.

Depuis un mois, les consommateurs sont invités à ramener leurs bouteilles en verre (de bières locales) au magasin. En effet, l'épicerie d'Anthony est devenue partenaire de *Ma bouteille s'appelle reviens* (centrale de lavage basée sur Chabeuil) à travers certains de ses fournisseurs. La collecte des bouteilles en verre a progressé au cours de ce premier mois. La municipalité se réjouit de cette initiative qui s'inscrit dans un objectif de réduction des déchets et espère que cet élan va se poursuivre.

-Cette rubrique (non exhaustive) vise à informer les blaonnais de l'actualité des services disponibles sur notre territoire. Votre entreprise évolue, vous souhaitez le faire savoir aux habitants. N'hésitez pas à prendre contact en mairie.



## ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

### Où ?

Salle des fêtes de Mirabel et Blacons, bureau de vote ouvert de 8h à 18h.

Port du masque obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition à l'entrée de la salle.

### Quand vote-on ?

Les 20 et 27 juin 2021.

### Qui élit-on ?

Les électeurs désigneront :

**1. Leurs conseillers régionaux, en charge :**

- du développement économique;
- de l'aménagement du territoire;
- des transports non urbains, dont les trains express régionaux (TER) ;
- de la gestion des lycées et de la formation professionnelle.

**2. Leurs conseillers départementaux, en charge :**

- de l'aide sociale, dont la protection de l'enfance et le revenu de solidarité active (RSA) ;
- des routes départementales ;
- des transports scolaires ;
- de la gestion des collèges.

## TRIBUNES MUNICIPALES

Textes publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

### Du nouveau dans l'équipe municipale

Jean Beaufort et Audrey Berthaud ont fait leur entrée au conseil municipal, à la suite du départ de Loïca Gelin et Hermine Vindry. Dans le même temps, Agnès Vincent a été désignée troisième adjointe, en charge de la voirie et du patrimoine, tandis que Candy Marion Ferrier est devenue conseillère déléguée à la communication.

L'Avenir ensemble

### Martine LELUC quitte l'opposition municipale.

Nous prenons acte que Martine LELUC, partagée entre une logique de loyauté et de solidarité vis à vis des élus de l'opposition et la possibilité d'être pleinement intégrée dans l'équipe de la majorité, a finalement choisi cette dernière. Ce choix est à rapprocher du fait qu'il s'agit de son premier mandat et surtout, qu'elle n'a pas notre vécu municipal.

Denis SERRET  
et Thierry GATTO  
<https://www.facebook.com/Oppositionmunicipaleblaonnaise>